

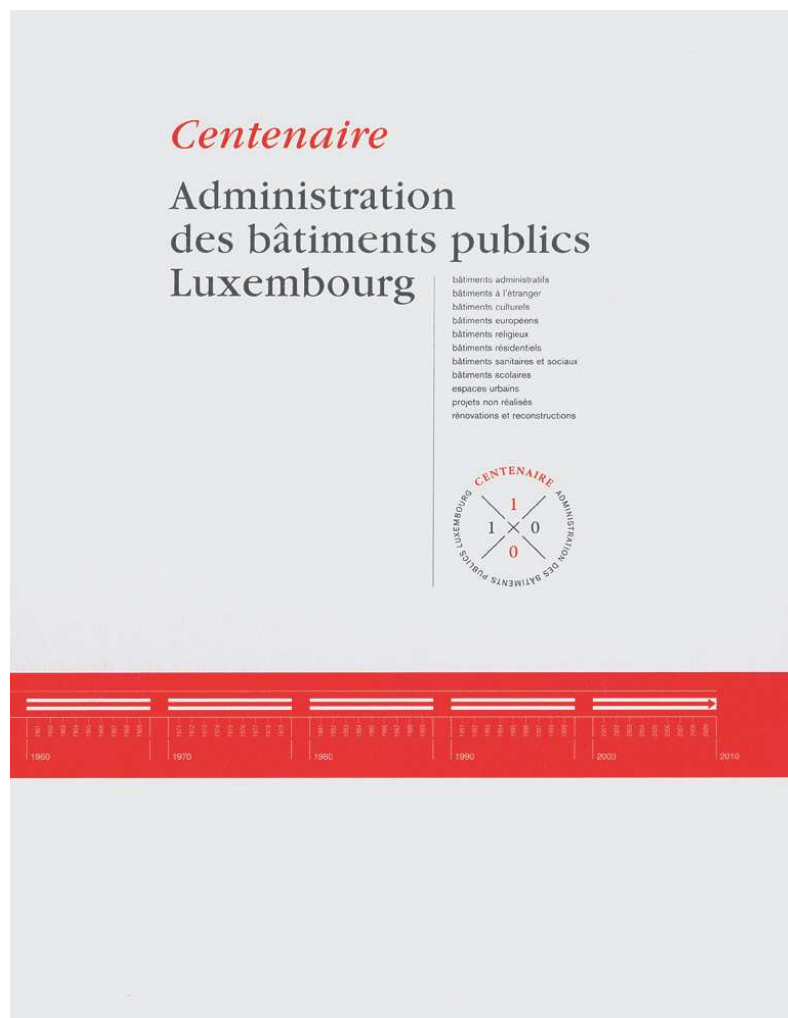


MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

Direction

CENTENAIRE Administration des bâtiments publics Luxembourg

Du Service de l'architecte de l'État à l'Administration des bâtiments publics



DOSSIER DE PRESSE

13 décembre 2010



Historique :

La loi du 19 mars 1910 (« Loi du 19.03.1910 concernant l'organisation du service de l'architecte et du contrôle des constructions communales », Mémorial A n°13, 25.03.1910) est à l'origine du Service de l'architecte de l'État et du contrôle des constructions communales. Avant de devenir une administration publique à part entière, le service en question obtint ainsi une autonomie par rapport à l'administration des Travaux publics.

Les nombreux projets de construction que l'État luxembourgeois se proposait de réaliser en ce début du 20^e siècle dans le domaine des bâtiments publics, étaient certainement à l'origine de cette mesure législative. Le démantèlement de la forteresse à partir de 1867 ouvrait de nouvelles perspectives à la ville. L'agglomération s'industrialisait et s'étendait dans l'espace.

Au fil du 20^e siècle, le nombre de bâtiments publics, toutes fonctions confondues, augmente au rythme de la conjoncture tout comme le personnel de l'Administration des bâtiments publics.

Missions :

L'Administration des bâtiments publics représente l'État en tant que maître d'ouvrage des projets d'investissements immobiliers publics. A cet effet, l'administration dispose d'une enveloppe financière de quelque 400 millions d'euros.

Aujourd'hui, l'administration est responsable pour l'entretien et la rénovation de près de 1650 bâtiments appartenant à l'État ainsi que de leurs alentours et assume la direction et coordination des études et réalisations pour quelque 200 projets de construction ou de transformation pour le compte du Ministère du Développement durable et des Infrastructures ou encore des institutions européennes.

Sa mission comporte également le rôle d'interlocuteur pour les utilisateurs, le déménagement des services de l'État ainsi que la réalisation des expertises des bâtiments de l'État.

L'Administration des bâtiments publics s'est engagée à jouer un rôle actif dans le domaine de la durabilité de la construction en privilégiant la réalisation de projets fonctionnels, rationnels et économiques se basant sur un concept énergétique avec des consommations réduites et en ayant recours à l'emploi de matériaux écologiques afin de garantir un confort optimal pour les utilisateurs.



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

Direction

Livre :

L'ouvrage retrace l'historique et l'évolution du Service de l'architecte de l'État, depuis sa création en 1910 à l'Administration des bâtiments publics actuelle, au moyen d'une cinquantaine de projets richement illustrés avec des plans et photos.

Les chapitres d'introduction portant sur les différentes décennies entre 1910 et 2010 constituent le fil rouge et tentent de fournir des indications d'ordre général en matière d'évolution de l'architecture au Luxembourg.

Les différents projets sont présentés par ordre chronologique, par décennie, sous plusieurs grands thèmes comme les bâtiments administratifs, les bâtiments à l'étranger, les bâtiments culturels, les bâtiments européens, les bâtiments religieux, les bâtiments résidentiels, sanitaires et sociaux, les bâtiments scolaires, les espaces urbains, les projets non réalisés, les rénovations et reconstructions. Des articles d'auteurs externes (Isabelle Yegles-Becker, Simone Weny, Jean-Luc Mousset, Patrick Gillen, Alex Fixmer, Enrico Lunghi, Dominique Perrault, Robert L. Philippart et Alex Langini) situent les projets dans leur contexte et portent un regard personnel sur des thèmes choisis.

Centenaire		Sommaire		
Administration des bâtiments publics Luxembourg				
p. 7	Claude Wiesel: Préface			
p. 8	Simone Weny: Le Service de l'architecte, fruit d'une genèse difficile			
p. 14	François Hennot: Du Service de l'architecte de l'État à l'Administration des bâtiments publics			
		p. 54	Isabelle Yegles: Les années 1940-1945	
		p. 56	Isabelle Yegles: Les années 1945-1949	
			p. 90	Isabelle Yegles: Les années 1970
			p. 104	Patrick Gillen: 50 ans de participation à la construction du Kirchberg
			p. 106	Bâtiment des Postes à Luxembourg-Gare
			p. 108	Cour de justice des Communautés européennes
			p. 110	Bâtiment Robert Schuman
			p. 112	Atrégame au Firdel
			p. 118	Centre 500 / «Grouse Kueb»
				Isabelle Yegles: Les années 2000
				Le décor artistique dans les bâtiments de l'État
				Enrico Lunghi: Les bâtiments culturels au Luxembourg
				Abbaye de Neumünster
				Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte / Philharmonie
				Musée d'art moderne Grand-Duc Jean / MUDAM
				Centre national de l'audiovisuel à Dudelange
				Cité judiciaire au plateau de Saint-Capri
				Albert-Lycee à Redange
				Parc D'Et Eschehen
				Ateliers centraux des Ports et Chaussées
				à Bertrange
				Pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de 2010 à Shanghai
				Isabelle Yegles: Les années 1950
				Basilique Saint-Willibrord à Echternach
				Hongar pour enfants au Firdel
				Bâtiment de la CECA
				Eglise de Bülender-Park
				Casernes de la Gendarmerie à Verlorenkost
				Gare des voyageurs à Esch-sur-Alzette
				Bâtiment de la Direction des CGL
				Isabelle Yegles: Les années 1980
				Alex Farrer: Les temps modernes des Bâtiments publics
				Hennigjé / «Kiege Kueb»
				Centre national sportif et culturel / d'Coque
				Centre pénitentiaire à Schraascht
				Troisième Bâtiment administratif à Luxembourg-Kirchberg / Bâtiment Konrad Adenauer
				Pavillons au Centre pénitentiaire de Glenich
				Centre thermal à Mondorf-les-Bains
				Place du Saint-Esprit
				Place de Clairefontaine
				Lycee technique à Bonnevoie
				Isabelle Yegles: Les années 1990
				Domique Perrault: Réflexions au sujet de la commande publique
				Isabelle Yegles: L'année 2010
				Bâtiment de la Gendarmerie à Verlorenkost
				Palais grand-ducal
				«natter musée» au Grand
				Inmeubles pour les missions diplomatiques du Grand-Duché à Bruxelles
				Ecole européenne au Kirchberg
				Chambre des Députés
				Isabelle Yegles: Les années 1910
				Orangers à Mondorf-les-Bains
				Ateliers de l'École d'Artisans de l'État
				Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement
				Musée National au plateau d'Almendinger
				Bibliothèque Nationale au Aldringen
				Isabelle Yegles: Les années 1920
				Jean-Luc Mousset: Paul Wigneux et les Expositions universelles de Bruxelles 1935 et Paris 1937
				Ecole agricole de l'État à Etelbruck
				Projet d'un Athénée dans le parc de la Fondation Pescatore
				Ancien Musée de l'État



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

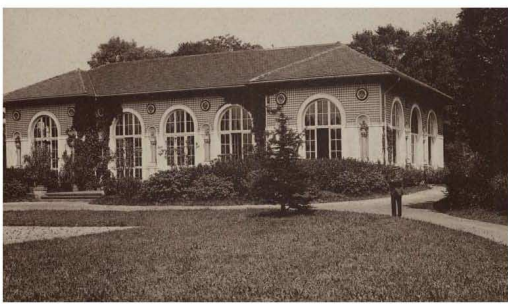
Direction

Bâtiments culturels, bâtiment de loisirs et tourisme

04 10 1 DU SERVICE DE L'ARCHITECTURE DE L'ÉTAT À L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

1910 1920 1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010

ORANGERIE À MONDORF-LES-BAINS



C'est en 1910 que l'architecte de l'État Stéphane Weiss réalise les esquisses pour la construction du pavillon de l'Orangerie aux abords de la Gare, dans le quartier du parc thermal situé sur le territoire français.

À l'époque, la prestigieuse bâtisse présente un seul niveau et est occupée par un grand espace lumineux, doté de généreuses baies vitrées et pourvu d'un sol en terra cotta. Comme son nom l'indique, elle sert à faire hiverner les nombreux palmiers, figues, citronniers et oranges qui décorant le parc pendant les mois d'hiver.

Durant plusieurs étés, ce pavillon abrite des expositions de renommée internationale.

Ses ornements de façade constituent l'un des bijoux du début de notre siècle. C'est à la manufacture de porcelaine Villeroy et Boch que l'on doit les remarquables « Mayolka-médallions » représentant des fleurs et des fruits, véritables caractères dans leur genre, de même que les « papiers » placés dans les niches aménagées des façades et symbolisant la joie de vivre.

En 1938, la terrasse devant le bâtiment de l'Orangerie est transformée en estrade pour des représentations de théâtre en plein air. Les spectateurs sont alors assés à l'endroit où se trouve actuellement le grand terrain de tennis. L'orchestre quant à lui est situé dans une fosse conçue à cet effet. Durant la Seconde Guerre mondiale, elle est transformée en piscine pour enfants.

Après 1945, l'Orangerie sert occasionnellement à organiser des défilés de mode et est utilisée comme salle de projection. Le bâtiment subit de légères transformations à maintes reprises jusqu'en 1986, date à laquelle l'Orangerie est entièrement rénovée par l'architecte Jim Clemes. Le bâtiment sert aujourd'hui à l'organisation de conférences, de réceptions et d'activités culturelles diverses.

Adresse : Avenue des Bains 1-5503, Mondorf-les-Bains
Architecte : Stéphane Weiss, architecte de l'État
Mise en service : 1910
Surface / volume : 425 m² / 3 825 m³


22 99

Bâtiments administratifs

04 10 1 DU SERVICE DE L'ARCHITECTURE DE L'ÉTAT À L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

1910 1920 1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010

HANGAR POUR AVIONS AU FINDEL



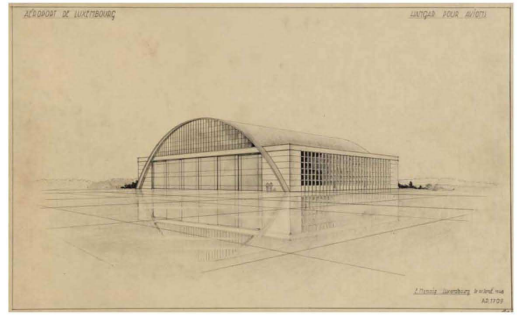
La construction du hangar de maintenance s'inscrit dans l'évolution de l'aéroport qui s'est développé à partir de la fin des années 1930.

Destiné à l'entretien des avions, le hangar est conçu par l'ingénieur Emil Niesig en 1948. Sa construction débute en 1951 et dure environ deux ans.

Il s'agit du premier bâtiment en Europe construit en béton précontraint d'une aussi grande portée. La toiture est constituée d'une voûte d'une hauteur de 16m stabilisée par des corps latéraux. Les colonnes-bases de ces corps latéraux sont des poutres en béton précontraint qui transmettent à des travers, logés dans les interstices de la façade, la poussée de la voûte.

Le bâtiment comprend le grand hall central, logé par des corps latéraux massifs abritant sur deux niveaux les ateliers, ainsi que les vestiaires, les bureaux et une cantine.

Le principe de construction en béton précontraint, révolutionnaire pour cette époque, remplace l'ancienne technique en bois et constitue un grand pas dans le développement de l'aéroport. Le hangar aux dimensions 200x42,5m marque le début d'une nouvelle ère du trafic aérien.



Adresse : Route de Téhés L-1110 Luxembourg-Findel
Ingénieur : Emil Niesig
Mise en service : 1953
Surface / volume : 4 200 m² / 45 000 m³

23 99



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

Direction

Bâtiments existants et nouveaux

10610 | DU SERVICE DE LA GÉNÉRALITÉ DE L'ÉTAT À L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

CENTRE THERMAL À MONDORF-LES-BAINS

La réalisation du Centre Thermal de Mondorf-les-Bains est marquée par quelques étapes décisives. En 1979, les autorités gouvernementales prennent la décision de déconstruire l'ancien hôtel de Mondorf. L'opération permettra le centre thermal. Cette démarche visant à créer dans le quartier thermal une zone de réhabilitation indispensable et constitue un important préalable à l'implantation du nouvel ensemble thermal.

En 1979, le Gouvernement décide de réaliser sur base d'un programme de soins médicaux et thermal, le projet comprenant l'établissement thermal, deux d'un centre hydrothérapeutique et des services administratifs afférents, le bâtiment d'hébergement ou maison de cure, ainsi que les infrastructures nécessaires aux services techniques.

L'emplacement choisi pour la réalisation du projet thermal se situe sur la bande de terrain justant l'ancien établissement thermal se situant sur une partie de l'ancien des Bains. Le plan général du site, élaboré par l'architecte suisse Otto Clara, est conçu de telle sorte qu'il autorise une communication totale en circuit fermé à travers les différents bâtiments.

L'architecture, fonctionnelle avant tout, est toute entière orientée vers l'utilisateur et se caractérise notamment par la simplicité des lignes et la recherche d'une grande transparence de l'ensemble. Plusieurs centaines de mètres carrés de bases vitrées courent largement sur l'acier sur les bâtiments en béton vu, qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage en préservant ainsi le cadre naturel environnant. Les deux piscines qui constituent l'un des axes vitrés du centre thermal, ont également trouvé une parfaite intégration dans le site. La toiture terrassée du complexe, visible à partir du parc, est agrémentée de plantations et de verdure.

Depuis plusieurs années, les activités de cure connaissent une réorientation axée sur les activités de bien-être et de fitness, entraînant d'importants travaux de réaménagement ayant abouti à la création des Thermes et du CLUB.

L'établissement thermal qui héberge l'administration et les services médicaux, est à deux niveaux. Les services de diagnostic, englobant les Thermes et le Club, sont à un seul niveau et reliés à l'administration par un escalier central selon un système pavillonnaire dont les différents unités sont rattachées entre elles par des corridors transparents. L'hôtel, accolé au niveau du nord-ouest à l'établissement thermal, a été intégré de façon harmonieuse dans le parc de Mondorf. Les architectes ont opté pour la construction de deux bâtiments à quatre étages disposés en angle droit à la limite nord du parc. Les services techniques, étudés au sous-sol, rejoignent directement tous les bâtiments.

La production de chaleur du centre thermal est assurée par une alimentation énergétiquement efficiente en se basant sur des sources différentes, en partie renouvelables. Ainsi, une tour d'eau à stérilisation thermique permet de combiner l'apport de chaleur d'une part à partir de la géothermie via une pompe à chaleur en utilisant l'eau thermale et à partir de l'énergie solaire via collecteurs thermiques, et d'autre part par récupération de chaleur sur les chaudières à vapeur de la biomasse et sur l'eau de réjet des piscines. L'appoint en chaleur est assuré par une cogénération force-chaleur et finalement par des chaudières à gaz.

Adresse Avenue des Bains L-5601, Mondorf-les-Bains
Architecte Gemmaux de architectes Claude Allmann und Partner et Tinoe architectes
Mise en service 1988
Surface / volume 7 000 m² / 22 000 m³
Coût 2 650 000 000 LFX

184 185

Bâtiments culturels

10610 | DU SERVICE DE LA GÉNÉRALITÉ DE L'ÉTAT À L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

SALLE DE CONCERT GRANDE-DUCHESSE JOSÉPHINE-CHARLOTTE PHILHARMONIE

Le Philharmonie a fait l'objet d'un concours d'architectes internationaux et le jury a retenu quatre projets pour participer au concours proprement dit.

Pour l'architecte Christian de Portzamparc, le projet d'un concert, un bâtiment n'est jamais isolé, mais toujours en relation avec le paysage environnant. Le Philharmonie, un bâtiment transparent au milieu des bâtiments avoisinants, contribue à la Fiabe de l'Europe une splendeur exceptionnelle.

L'entrée dans le monde de la musique est marquée par un titre naturel, la travée d'un anneau d'arbres basses devient finalement le vase. L'acier blanc et le verre confèrent à l'ensemble légèreté et luminosité. Le jeu de colonnes intérieures renforce les installations techniques de ventilation et d'éclairage, le deuxième épouse le vitrage, la troisième a une fonction statique. Le jeu de lumière, créé par les 873 colonnes disposées en trois ou quatre rangées, évolue continuellement avec le mouvement de l'observateur. La salle de musique de chambre, la bibliothèque et l'escalier au parterre souterrain sont intégrés dans les deux coques réfléchies d'aluminium, à dessein contre le fil de colonnes comme des feuilles transparentes, soulignent par contraste la légèreté et la transparence du bâtiment.

L'œuvre d'art des colonnes de Robert Sabot, donne une touche particulière à l'entrée, depuis le parterre.

Entre le fil de colonnes extérieur et le noyau central, un vaste hall enveloppe entièrement le grand auditorium. Des rampes, escaliers et passerelles mènent à la salle, le continuum et le relief sont brisés. Sa légèreté, en forme de balais primitifs, absorbe la lumière à l'œuvre. Le hall, un concept lumineux éphémère qui fait rejoindre le bâtiment. Les parois saillantes de la balise cachent à chaque fois trois canaux lumineux aux couleurs primaires. Ainsi, l'ensemble des couleurs du spectre lumineux pour être créé en modulant l'intensité des différentes tentes. Cet effet renforce l'impression d'un bâtiment à l'intérieur du bâtiment.

Le grand auditorium, conçu pour accueillir quelque 1 500 spectateurs, a été conçu en fonction des impératifs d'une parfaite acoustique. L'architecte a disposé huit tours de loges triangulaires autour du parterre rempli de plusieurs fonctions. Tout en aménageant les entrées, elles peuvent accueillir chacune 18 auditeurs. Avec ses couleurs plus sombres et son volume, la salle dégage une ambiance à la fois mystère et intense.

La salle de musique de chambre, d'accroché au bâtiment principal comme une feuille torsadée, peut accueillir quelque 200 personnes. Deux poutres arrondies en forme de coque et le réflecteur assurent une répartition sonore optimale et donnent cet aspect particulier à cette salle exceptionnelle.

L'Espace Découverte, accessible par un escalier générique, se situe au sous-sol et offre de nombreuses possibilités d'implantation dans les genres musicaux les plus variés. Son estrade protège sonore, ses équipements techniques, sa grande flexibilité et la modularité de la surface des parois – peuvent aussi bien absorber que refléter le son – permettent à quelque 120 spectateurs de vivre des formes d'expression modernes de la musique.

L'installation technique de la scène avec ses 21 plates-formes modulables, permet de nombreuses relations selon la composition de l'orchestre. De plus, des rangs supplémentaires pour les choristes permettent d'accueillir jusqu'à 150 chanteurs. Les trois poutres au-dessus du parterre peuvent être abaissées et posées à la fosse d'orchestre. Les installations de régie pour l'éclairage, la télévision et la radio sont aménagées latéralement à la scène.

Afin que les trois salles de concert atteignent des performances acoustiques optimales, Teyng Yu, un des grands spécialistes en matière acoustique, a pris en compte le nombre de parois. La grande salle est conçue selon le principe d'une « boîte à chaussures », de manière à garantir la meilleure qualité acoustique tant que possible qu'aux musiciens. La « zone-batterie » de la relation entre le hauteur, la largeur et la longueur de la salle, ainsi qu'un choix des matériaux et des structures des parois, qui respectent le son et le reflètent. Le temps de réverbération varie de 1,8 à 2,2 secondes. Un réflecteur modulable à trois éléments et des rideaux spéciaux permettent en outre d'adapter l'acoustique de la salle à toute œuvre musicale. Situé au-dessus du plateau, le réflecteur dirige le son vers le public et permet aux musiciens de mieux s'entendre les uns les autres.

Adresse 1, place de l'Europe L-1499 Luxembourg
Architecte de conception André Christen de Portzamparc, Paris
Architecte d'exécution Christian Bauer @ Ateliers Architectes
Mise en service 2005
Surface / volume 20 000 m² / 192 000 m³
Coût 115 500 000 EUR

176 177



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

Direction

Données techniques:

Editeurs: Administration des bâtiments publics

Auteur: sous la direction de Jean LEYDER, directeur de l'Administration des bâtiments publics

Date de parution: 2010

Nombre de pages: 208

Impression: Quadrichromie

Système de reliure: Couture au fil

Couverture: Carton

Format: 23 x 29,5 cm

Langue: Français

Prix de vente: 35,00 EUR (uniquement en vente dans les librairies)

Edition : 2500 exemplaires